Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 084-258403153-20220523-DCS_2022_17-DE

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie d'Avignon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 23 Mai 2022

DCS n°2022-17

Date de convocation : Vendredi 13 Mai 2022

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 26
Suppléants : 2
Absents non remplacés : 20

Quorum d'un tiers des membres* : 17
*Loi de prorogation de l'Etat d'urgence sanitaire du 10 novembre 2021

Votants : 28

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois Mai, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes du Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Pascale BORIES, la Présidente.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Paul-Roger GONTARD, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Franck JOUSSELIN, M. Luc ROUSSELOT, M. Michel DOUCENDE, M. Hervé BERENGUER, Mme Pascale BORIES, M. Michel TERRISSE, M. Stéphane MICHEL, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWCZ, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Jean-Pierre FENOUIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :
M. Yvan BOURELLY représenté par M. Philippe MASSIAS
M. Xavier MARQUOT représenté par M. Pierre MARQUESTAUT

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :
Mme Cécile HELLE (Excusée), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Serge MALEN (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), Mme Nathalie LE GOFF (Excusée), Mme Isabelle BURE (Excusée), M. Michel PERRAND (Excusé), M Christian GROS, M. Fulgencio BERNAL (Excusé), M. Stéphane GARCIA (Excusé), M. Yann Bompard (Excusé), M. Denis SABON (Excusé), Mme Christine WINKELMANN (Excusée), M. Fabrice LEAUNE (Excusé), M. Louis DRIEY (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée)

ÉTAIENT PRÉSENTS SANS VOIX DÉLIBÉRATIVE :

Secrétaire de séance : M. Nicolas PAGET

Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 01/06/2022
ID : 084-258403153-20220523-DCS_2022_17-DE

Objet : Remboursement des frais de déplacement – Mandat spécial – Rencontre Nationale des SCoT Besançon 2022

Madame la Présidente explique que dans le cadre de la 16e rencontre nationale des SCOT auquel elle participera avec deux agents du Syndicat, elle se rendra à Besançon.
Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un mandat spécial pour lequel l'assemblée délibérante doit fixer les modalités de remboursement de frais et de transport.

Le Bureau Syndical, réuni le 9 mai 2022 a émis un avis favorable au remboursement des dépenses de transport sur présentation d'un état de frais et au remboursement des frais d'hébergement et de restauration aux frais réels

Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L 2123-18
Entendu, l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- APPROUVE le remboursement des frais de déplacement par Mandat spécial dans le cadre de la 16e rencontre nationale des SCOT qui se déroulera à Besançon
- APPROUVE le remboursement aux frais réels des frais d'hébergement et de restauration, et des dépenses de transport sur présentation d'un état de frais.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :
- POUR : 28
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Présidente
Pascale BORIES

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Avenue de Saint Tronquet – Vaucluse Village – Bâtiment Le Consulat – 84130 Le PONTET
Tel : 04 32 76 73 00
contact@scot-bva.fr